



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie hydroélectrique

Question écrite n° 118558

Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le processus de renouvellement des concessions hydrauliques. Alors que les premiers appels d'offres auraient dû être lancés au premier semestre 2011, il semblerait que l'ensemble du processus de renouvellement soit retardé. Un tel retard risque de fragiliser le caractère équitable de la procédure de renouvellement et pénalise les opérateurs, qu'ils soient actuels concessionnaires ou candidats au renouvellement. De surcroît, certaines procédures dites "GEDRE" de consultation des parties prenantes locales, dont les élus locaux, tardent à être mises en oeuvre, alors qu'elles sont indispensables à la prise en compte de l'insertion des ouvrages dans le tissu socio-économique et environnemental local. Enfin, ce retard génère un manque à gagner estimé à 150 millions d'euros par année de retard pour l'État et les collectivités locales. En effet, l'arrivée sur le marché de l'énergie hydraulique de nouveaux acteurs permettrait à l'État, aux départements et aux communes concernés de percevoir des redevances hydrauliques. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser clairement les échéances de mise en oeuvre du renouvellement des concessions par une mise à jour du calendrier annoncé le 22 avril 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118558

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10212

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)